

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n°2 du PLU de Duingt

Par arrêté n° ARR-2022-47 du 22 juin 2022, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Duingt.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Madame Emilie ROBERT en qualité de Commissaire enquêteur.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du samedi 23 juillet 2022 à 9h00 au vendredi 2 septembre 2022 à 17h00** pour 42 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX  
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- **Mairie de Duingt** : 19 rue du vieux Village 74410 DUINGT

Le lundi et le jeudi : de 14h00 à 18h00, le mercredi : de 8h30 à 12h00, le vendredi : de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr) et sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/4095](http://www.registre-dematerialise.fr/4095).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°2 du PLU de Duingt pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la modification n°2 du PLU de Duingt, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) : [www.registre-dematerialise.fr/4095](http://www.registre-dematerialise.fr/4095) ;
- adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : [enquete-publique-4095@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4095@registre-dematerialise.fr).

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en mairie de Duingt :**

- Samedi 23 juillet 2022 de 9h00 à 12h00
- Lundi 22 août 2022 de 14h00 à 18h00
- Vendredi 2 septembre 2022 de 14h00 à 17h00

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX), à la mairie de Duingt (19 rue du vieux Village 74410 DUINGT) aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)). Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront également tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)).

La Présidente,

Frédérique LARDET